mon sens de la moralité politique, n'aurait pas du sortir de la bouche d'un ministre de la couronne. Il a déclaré qu'il était du devoir des députés de son parti de suivre leur chefen toutes choses—qu'ils ne devaient pas exercer leur jugement sur aucune matière qui pouvait venir devant la chambre, mais se soumettre à sa volonté et croire que toute proposition faite par lui ne pouvait tendre qu'à un bon but.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Je

nie cela.

M. M. C. CAMERON-Lorsqu'il fut fait motion pour la question préalable, l'hon. proc.gén. du Haut-Canada a quasi réprimandé le député de Carleton, parce que cet hon. monsieur s'est permis d'exprimer une opinion indépendante à ce sujet, et c'est à la suite de cela qu'il a dit que le partisan devait obéir au chef, vu que l'on devait supposer que celui-ci n'agissait jamais sans de bonnes raisons. (Ecoutez! écoutes!) Il me semble, pourtant, que le peuple ne nous a pas députés à cette chambre pour suivre les chefs d'un parti, mais plutôt pour le représenter au meilleur de notre jugement. Je pense de même que nous ne sommes pas tenus de céder à un chef de parti, ni à qui que ce soit, ce droit de juger de toute question soumise à la chambre ; au contraire, je crois que nous devons l'exercer nous-mêmes. (Ecoutez! écoutez!) En présentant une mesure à la chambre, le chef du gouvernement devrait être capable de convaincre les députés de la bonté et de l'utilité de cette mesure. Il ne devrait demander ni recevoir d'autre appui, que celui que peut obtenir son habileté à créer cette conviction. (Ecoutes ! écoutes !) A mon sens, la doctrine promulguée par le procureur-général est, à la fois pernicieuse et nuisible aux véritables intérêts du pays, car elle enlève aux députés le droit d'exercer leur propre jugement.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Sous

quel rapport?

M. M. C. CAMERON—En induisant les membres à agir en toute chose contrairement à leur volonté, et cela parce que le chef du parti auquel ils appartiennent leur dit de le faire.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Je

n'ai rien dit de semblable.

M. M. C. CAMERON—C'est ce que l'hon. monsieur m'a fait comprendre le jour de son amusante altercation avec le député de Carleton, et si ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, je regrette de lui avoir imputé cette

opinion. (Ecoutes! écoutes!) Cela dit, je reviens à la question de soumettre au peuple cette mesure avant son adoption par la chambre. J'ai cité déjà des raisons que me fournit le Globe à ce sujet. Je no fais pas, M. l'ORATEUR, des extraits de ce jouinal exprès pour mettre l'hon, président du conseil dans une fausse position, mais bien pour porter les hon. députés à réfléchir sur l'effet probable du vote qu'ils pourront donner. Si le Globe a autrefois plaidé en faveur de mesures qui rencontraient l'approbation du peuple, et si, comme on le dit, sa circulation et son influence sont si grandes, les haines qu'il a soulevées dans le pays, par des articles en faveur de certaines doctrines, n'ont pas disparu par le fait qu'il a changé de politique. Les hon. messieurs feraient donc bien de réfléchir, avant d'en venir à une décision, que les anciennes haines suscitées par le Globe ont eu un écho jusqu'à l'étranger, que ce journal a encore prise sur l'opinion publique, et qu'il pourrait leur nuire sérieusement lorsqu'ils auront à se présenter à leurs électeurs. Je vais maintenant faire la lecture d'un autre extrait, par lequel on verra que. sur ce sujet, l'opinion de ce journal était tout le contraire de celle que professent aujourd'hui le cabinet et l'hon, président du conseil :-

"Nous avons une dette de 70 millions et un déficit de trois ou quatre millions créés par des entreprises qui n'ont pas même rapporté assez pour payer le prix de revient de la construction. Mais nulle entreprise dont nous nous sommes chargés ne saurait être comparée à celle du chemin de fer intercolonial sous le rapport improductif. Elle ne contribuera pas même à l'établissement d'un seul acre de terre; elle ne facilitera pas notre commerce et ne rapportera pas même asses pour subvenir à ses frais d'exploitation... Les quelques acres d'un sol désert à l'est absorberont \$50,000 par année de notre argent, tandis que la moitié d'un continent jusqu'à l'ouest ne recevra en échange que quelques paroles adressées au ministre des colonies."

Telle était sur ce point l'opinion du Globe et du président du conseil il n'y a encore que deux ans. Si cette opinion était alors bien fondée, elle doit l'être encore, et le public devrait avoir une occasion de se prononcer sur elle et de dire si ce chemin de fer doit être construit, surtout depuis que par ce projet de confédération nous allons avoir à payer nu-delà de trois millions par année pour le soution des gouvernements locaux. Si on avait rais in de s'opposer alors à ce chemin de fer, assurément que cette